

# AVIS

## TRAVAUX GEOMETRIQUES

La Direction du cadastre et de la géoinformation  
fera procéder prochainement à des travaux de nouvelle mensuration  
cadastrale sur une partie du territoire de votre commune (voir plan annexé).

Les propriétaires fonciers sont tenus de tolérer l'exécution des travaux sur  
leur parcelle et de faciliter l'accès sur leur propriété à l'adjudicataire  
et à son personnel.

Un avis particulier concernant l'exécution de la nouvelle mensuration  
cadastrale sera envoyé à tous les propriétaires situés dans  
la zone en travail.

Lausanne, le 20 octobre 2025.

